**Clause de mobilité géographique**

(Madame, Monsieur) (indiquer Nom Prénom du salarié) déclare accepter tout changement de lieu de travail motivé par la nature des fonctions exercées au sein de l’entreprise et dans l’intérêt du bon fonctionnement de cette dernière, sans que cela puisse constituer une modification de son contrat de travail. Dans ce contexte de mutation professionnelle, l’entreprise s’engage à limiter cette mobilité géographique à (préciser les limites de la mobilité géographique de façon précise). Cette zone géographique ne pourra faire l’objet d’une modification qu’avec l’accord exprès de (Madame, Monsieur) (indiquer Nom Prénom du salarié).

Pour toute demande de mutation dans la zone géographique concernée et décrite ci-dessus, l’entreprise s’engage par ailleurs à respecter un délai de prévenance de (indiquer le nombre de jours), ceci afin de permettre à (Madame, Monsieur) (indiquer Nom Prénom du salarié) de rejoindre son nouveau lieu d’affection dans les meilleures dispositions.

Tout refus de la part de (Madame, Monsieur) (indiquer Nom Prénom du salarié) pourra être considéré comme une faute passible de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu’à la mise en œuvre d’une procédure de licenciement.

Fait en deux exemplaires,

À (indiquer le lieu), le (indiquer la date)

Signature du salarié précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature de l’employeur précédée de la mention « Lu et approuvé »